

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT

Prise de connaissance en préfecture
019-211906005-20230328-2023-33-DE
Date de réception en préfecture : 30/03/2023
Date de réception en préfecture : 30/03/2023

Délibération n° 2023-.33

Nombre de Conseillers:

En exercice 14

Présents 11

Votants 12

Pouvoir : Mme Pejoine-Magnaudet à M. Beynet

Objet : délibération sur la participation au parrainage collège.

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit mars à dix-huit heures quinze, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, BEYNET, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, POMPIER et POIRIER.

Absents excusés : Mmes PEJOINE-MAGNAUDET, RAYNAL et M. PEREIRA

Secrétaire de Séance : Mme POIRIER

Monsieur le maire donne lecture d'une délibération en date du 10 novembre 2026 concernant la participation de la commune au parrainage des collèges.

Le conseil municipal décide :

- de maintenir cette délibération et de ne pas attribuer de participation pour les élèves scolarisés au collège.
- Concernant les demandes d'aides d'élèves scolarisés en primaire, les demandes seront analysées au cas par cas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme,
Le maire,

Jean Pierre BERNARDIE

